VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

02 mars 2012 – n° 08
120008

ECHANGE DE TERRAIN SANS SOULTE AVEC LE CABINET DEVAUX, SYNDIC DE LA COPROPRIETE 4 RUE ALPHONSE MATTER

La Ville de Saint-Dié-des-Vosges a réalisé un parking rue Alphonse Matter, à proximité du rond-point Albert Camus, pour lequel un échange de terrain était prévu avec le Cabinet Devaux, gérant le syndic de la copropriété sise 4 rue Alphonse Matter.

Les travaux achevés, le géomètre est intervenu pour relever les différentes surfaces à échanger. Aujourd'hui, il convient de procéder à cet échange sans soulte sur la base des surfaces relevées, France Domaine ayant estimé ces parcelles à valeur égale.

La commune cède au Cabinet Devaux, syndic de la copropriété 4 rue Alphonse Matter, les parcelles cadastrées section AE n° 390 et 395 pour une contenance de 3a 51ca et reçoit du Cabinet Devaux une section de la parcelle cadastrée section AE n°456 pour une contenance de 3a 51ca.

Il convient d'établir une servitude de passage au profit de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges sur les parcelles cadastrées AE n°390 et AE n° 395 permettant à la ville de sortir du parking sur la rue Alphonse Matter.

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment les articles L3211-14, L3221-1,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2241-1,

Vu l'avis de M. le Directeur des Services de France Domaine en date du 06 janvier 2012,

Considérant que cet échange est nécessaire à l'aménagement du parking situé rue Alphonse Matter,

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- AUTORISE la cession par la commune, au Cabinet Devaux, syndic de la copropriété 4 rue Alphonse Matter, des parcelles cadastrées section AE n° 390 et 395 pour une contenance de 3a 51ca,

- AUTORISE l'acquisition par la commune d'une section de la parcelle cadastrée section AE n°456 pour une contenance de 3a 51ca, appartenant à la copropriété 4 rue Alphonse Matter, gérée par le Cabinet Devaux et la création d'une servitude de passage au profit de la ville sur les parcelles cadastrées AE n°390 et AE n° 395,

- AUTORISE le Maire à signer l'acte authentique de cet échange sans soulte, aux conditions suivantes :
* l'acte authentique sera établi en la forme notariée,
* les frais d'acte, les droits d'enregistrement et de publicité foncière, sont à la charge de la ville.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme
Le Maire,

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE SAINT-DIE DES VOSGES

Nombre effectif des Membres du Conseil Municipal.....	*35*
Nombre des Membres en exercice.....	*35*
Nombre des Membres présents à la séance.....	*28*
Procurations.....	*7*

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 2 mars 2012

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de Christian PIERRET, Maire, assisté de Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Romuald GBEDEY, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBAUT, Antoine SEARA, Francine HABERT, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Adjoints.

Etaient présents :

Christian PIERRET (sorti du point n°3 au point n°5), Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Romuald GBEDEY, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE (sortie aux points n°6 et 7), Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBAUT (sortie aux points n°6 et 7), Antoine SEARA, Francine HABERT, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Cécile ANTOINE, Daniel CHRISTOPHE, Joëlle BERNARD, Dominique VALENTI, Benoît LARGER, Marie-Claude JARRIGE, Mohammed TAJI, Etienne HUMBERT, Ozan RUMELIOGLU, Catherine GRAVIER, Patrick BERNARD, Jean-Louis BOURDON, Françoise LEGRAND, Serge VINCENT, Vincent BENOIT, Catherine SAINT-DIZIER.

Excusés et ont donné procuration :

Chantal WEILL	à	Lovely CHRETIEN
Gilberte BELEY	à	Christian PIERRET
Bineta ABDOULAY	à	Pierre LEROY
Fabienne TARUFFI	à	Romuald GBEDEY
Francine WALTER	à	Catherine SAINT-DIZIER
Ramata BA	à	Serge VINCENT
Sébastien ROCHOTTE	à	Jean-Louis BOURDON

Monsieur Ozan RUMELIOGLU est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.